

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2017

DEUXIÈME ÉPREUVE

2^e partie

FRANÇAIS
TRAVAIL D'ÉCRITURE

Série générale

Durée de l'épreuve : 1 H 30

20 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de la 1/2 à la page 2/2

L'usage d'un dictionnaire de langue française est autorisé

L'usage de la calculatrice et de tout document est interdit

TRAVAIL D'ÉCRITURE (20 points)

Les candidats conserveront le corpus (documents A et B) de la première partie de l'épreuve.

Vous traiterez **au choix** le sujet A ou B :

Sujet A

En quoi la lecture peut-elle être selon vous une source de liberté ?

Vous répondrez à cette question en envisageant notamment différentes pratiques ou différents supports de la lecture.

Votre rédaction sera d'une longueur minimale d'une soixantaine de lignes (300 mots environ).

Sujet B

La narratrice rencontre sa grand-mère dans la pension : cette dernière exprime ses sentiments face à la liberté et au bonheur de sa petite fille. Elle lui raconte ce qu'était sa vie au même âge.

Votre rédaction sera d'une longueur minimale d'une soixantaine de lignes (300 mots environ) et mêlera dialogue et narration.